



Uccle, le 1^{er} septembre 2020

Règlement d'ordre intérieur 2020-2021

Chers Parents,

Comme chaque rentrée scolaire, il vous est demandé de prendre connaissance et de signer pour accord le règlement d'ordre intérieur de l'année dont la composition est la suivante :

TABLE DES MATIERES :

1. Inscriptions
2. Absentéisme scolaire
3. Frais scolaires et paiement des comptes
4. Activités sportives obligatoires
5. Etudes surveillées
6. Organisation et règlement des garderies
7. Règlement d'ordre intérieur 2020-2021:
 - a. Horaires :
 - b. Sécurité - Responsabilités
 - c. Règles de vie, discipline et comportement
 - d. Exigence scolaires

Le fascicule dans son entièreté comprend plus de 20 pages. A l'heure où chaque geste compte pour la planète et que la sensibilisation à l'écologie dès le plus jeune âge est un des objectifs de notre école, nous avons décidé cette année de ne pas distribuer un exemplaire papier à chaque enfant de l'école (près de 700 élèves !). De plus en cas de fratrie, la multiplication de feuilles identiques est inutile.

Vous trouverez désormais toutes les informations générales sur le fonctionnement de l'école sur le site internet www.valfleuri.net .

Nous vous demandons **de lire attentivement l'intégralité du document et de signer le talon ci-dessous pour prise de connaissance et adhésion.**

Le talon découpé doit être remis au titulaire de classe à partir du mercredi 2 septembre et pour le vendredi 4/09 au plus tard . Nous vous demandons de conserver l'intégralité du règlement jusqu'au 30 juin 2021.

Si vous souhaitez un exemplaire papier, il est tout à fait possible d'en faire la demande. Nous vous demandons alors de compléter le talon n°2 pour ce mercredi 2 septembre 2020 afin de vous fournir l'exemplaire papier pour lecture. N'oubliez pas alors de remettre le talon n°1 pour ce vendredi 4 septembre 2020.



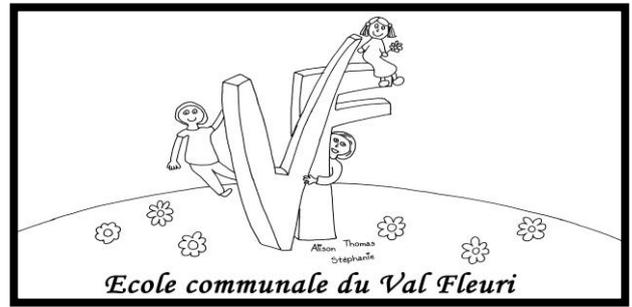
COMMUNE
D'UCCLE

ECOLE DU VAL FLEURI

Prégardiennat

Sections maternelle et primaire

Directions : C.Ghigny – G.Rosar



Uccle, le 1^{er} septembre 2020

En vous remerciant pour votre collaboration, nous vous prions de croire, chers Parents, en l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Mesdames Ghigny et Rosar, Directrices.

TALON n°1.

Je soussigné personne responsable de l'élève :

Nom : Prénom : Classe :

déclare avoir pris connaissance du présent règlement et y adhère dans son intégralité.

DATE : SIGNATURE :

Les dispositions du présent règlement définissent les critères d'un travail scolaire de qualité, les procédures d'évaluation de celui-ci et les règles indispensables à la bonne marche de l'école.
Elles complètent les matières régies par la réglementation communale et par la législation applicable à tous les établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française.
Par l'inscription dans l'école, les élèves et leurs parents ou la personne investie de l'autorité parentale en acceptent les projets éducatif et pédagogique, le projet d'établissement, ainsi que le règlement des études.